

Monsieur,

Avant tout, nous souhaitons vous remercier pour votre message et votre soutien.

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur ses propositions concernant la situation des travailleurs indépendants.

Cela soulève deux questions, l'une liée au RSI, et l'autre plus générale, qui porte sur la condition des travailleurs indépendants en France souvent sacrifiés au profit des grands groupes soutenus par le MEDEF ou fausement indépendants.

Concernant le RSI, non seulement ce régime est caractérisé par de nombreux dysfonctionnements mais il offre de plus un niveau de couverture très imparfait. C'est pourquoi nous proposerons à tous les travailleurs indépendants de pouvoir être affiliés au régime général qui permet de disposer d'un niveau de couverture bien supérieur. Par ailleurs, le programme de la France Insoumise prévoit la mise en place du « 100% sécu », c'est à dire une prise en charge des soins et des médicaments prescrits à 100% par l'assurance maladie. Cette mesure évitera aux assurés, d'une part, d'avoir à payer très cher, notamment dans le cas des travailleurs indépendants, une complémentaire santé et leur garantira, d'autre part, de ne plus avoir à avancer de l'argent pour être soigné.

S'agissant des conditions de travail des travailleurs indépendants, nous souhaitons responsabiliser davantage les donneurs d'ordre et notamment les grandes entreprises qui ont recours à leurs services, par un raccourcissement des délais de paiement.

Par ailleurs, l'uberisation de l'économie constitue une véritable régression sociale. Elle se caractérise par une déréglementation sauvage des professions et des secteurs, ainsi que par un contournement frauduleux et généralisé des règles fiscales et sociales. Elle provoque une disparition rapide des droits des travailleurs par le recours massif à l'auto entrepreneuriat. Ce statut s'accompagne d'une détérioration inédite des conditions de travail.

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

Pour mettre fin à cette condition digne des pires abus du 19^{ème} siècle, la France Insoumise propose d'inverser la présomption d'indépendance en une présomption de salariat. En effet, le Code du travail prévoit actuellement qu'un travailleur inscrit au registre du commerce et des sociétés (RCS) est présumé être indépendant, en dépit de la réalité de sa relation de travail. Dans un souci de protection du travailleur, la loi doit prévoir l'inverse : tout travailleur réalisant sa prestation de travail dans une situation de dépendance économique (par exemple sous le contrôle d'une plateforme numérique) doit être présumé salarié, et ainsi jouir des droits qui s'y rattachent sans avoir à prouver sa dépendance.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise